

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

COMMUNIQUE

RAPPEL ARTICLE 145 RG FAF
ALINEA 1

Les avertissements dont le nombre est inférieur ou égal à trois (03) infligés à un joueur avant la date du 1^{er} match de la phase retour sont **annulés.**

La sanction pour un match ferme relative à quatre (04) avertissements infligés à un joueur reste **maintenue** et elle est reportée à la phase retour.

